

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017 A 20H00 A LA MAIRIE
SESSION ORDINAIRE**

Date de la convocation : 15/12/2017

Nombre de conseillers en exercice : 5

Secrétaire de séance : Monsieur Christopher BROWN

L'an deux mille dix-sept, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Yves LELONG, Président du CCAS.

PRESENTS : Mesdames Josiane BERAUD et Aurélie STOUPIY, Messieurs Yves LELONG et Christopher BROWN.

ABSENT EXCUSE : M. Denis DECHOUX donne pouvoir à M. Yves LELONG.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Avenir du service Repas à Domicile : Avenant n°2 à la convention avec l'Hôpital d'EMBRUM - Révision des prix.**
- 2) **Le repas et les cadeaux 2018 des Anciens.**
- 3) **Divers.**

1) Avenir du service Repas à Domicile : Avenant n°2 à la convention avec l'Hôpital d'EMBRUM - Révision des prix.

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que depuis le 11 juillet 2016 le CCAS de la commune conventionne avec le Centre Hospitalier d'Embrun (délibération n°06/2016) pour les commandes de repas à domicile.

Par délibération n°07*2016 du 14 octobre 2016, le Conseil d'Administration a autorisé M. le Président à signer un premier avenant à la Convention liant le Centre Hospitalier d'Embrun et le CCAS de Saint-Apollinaire. Avenant qui fixait le prix d'un repas à 8.10 euros TTC à compter du 1^{er} janvier 2017.

Lors d'une réunion, le 21 septembre 2017, puis par courrier daté du 13 novembre 2017, le Centre Hospitalier d'Embrun a informé M. le Président de sa volonté de réviser le prix de la prestation des repas fournis aux personnes âgées ou handicapées et ce dans un souci d'équité entre les établissements publics recourant à ce service.

Il a été établi que la révision du prix de la prestation s'échelonnerait sur trois ans (2018.2019 et 2020).

Ainsi le Centre Hospitalier d'Embrun soumet au Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Apollinaire un second avenant à la convention les associant qui fixe le prix de la prestation à 8.70 €TTC par repas pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Après lecture faite du dit avenant et après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Président à signer ce second avenant à la Convention liant le Centre Hospitalier d'Embrun et le CCAS de Saint-Apollinaire.**

M. le Président propose d'augmenter de fait le tarif des repas à l'unité facturé aux usagés afin que la commune rentre dans ses frais.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, le tarif de 8.70 € la prestation des repas à domicile pour les bénéficiaires dès le 01er janvier 2018.

2) Le repas et les cadeaux des Anciens.

Le Conseil d'Administration du CCAS demande d'ouvrir le repas des anciens à l'ensemble de la population.

Ce dernier aura lieu le 13 janvier à midi 2018 au restaurant le Pigneroux.

3) Divers.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire,
Et Président du CCAS
Yves LELONG

